

# Impasse sanitaire...



Depuis le 30 août, certains centres commerciaux sont soumis à un décret préfectoral qui leur impose de vérifier la validité d'un pass sanitaire pour toute personne voulant accéder au centre.

**L'obligation incombe à la direction du centre.**

La FNAC, toujours hyperactive dans certains cas, a décidé, elle aussi, d'opérer ce contrôle mais **uniquement sur les salariés** et parfois dans des conditions ubuesques !

A la Part Dieu, en début de semaine, les salariés étaient contrôlés à chaque entrées et sorties du magasin, soit 5 à 6 fois par jour pour certains (contrôle du centre, à

l'arrivée à la Fnac, à la pause repas, pause cigarette...) **Par contre, les clients ne sont pas contrôlés** alors qu'ils sont nombreux à échapper aux vigiles du centre qui ne sont pas présents à toutes les entrées et sur toute l'amplitude d'ouverture. **A croire qu'ils sont potentiellement moins contagieux que les travailleurs.**

Dans une note RH, pondue la veille de la mise en place, dans une précipitation folle, nous apprenons que nos magasins font tous plus de 20 000m2 ! **Qu'il existe une obligation légale visant à limiter la circulation des personnes non vaccinées !** Fichtre, ça devient inquiétant....

A se demander si à la FNAC d'en haut, on ne fume que des substances autorisées.

Cette note, **déballage d'incompétence**, ponctuée de références au code du travail, aux lois, aux divers décrets, avec des liens à n'en plus finir sur la protection des données personnelles et la confidentialité, nous prouve simplement que la Direction, à vouloir toujours plus d'agilité, s'est pris lamentablement les pieds dans le tapis !

**Elle ne maîtrise pas le sujet, fait un amalgame entre pass et obligation vaccinale, entre la responsabilité du centre commercial et la sienne !**

Par contre, **elle excelle dans un domaine, il faut bien le reconnaître, le mépris des représentants du personnel.** Refus d'information Consultation des instances, (alors que c'est l'article 15 de la loi que les DRH n'ont pas lue..) refus de présenter la liste des personnes habilitées à contrôler les salariés, refus de nous informer sur les situations particulières imposées de fait à certains salariés sans Pass valide et quelles solutions propose la direction....

**Et surtout, refus de reconnaître que les salariés travaillant dans une FNAC située en Centre Commercial n'ont pas à subir un double contrôle par l'enseigne.**

**C'est abusif et passible de sanctions pour l'employeur un peu trop zélé.**

Pour défendre son obstination, la direction dégage le prétexte hypocrite et fallacieux de protéger la santé des salariés ? Qui peut y croire quand depuis 18 mois on nous affirme que les conditions sanitaires dans les magasins sont optimales ?

Les premiers échanges avec la Direction sur le sujet, que ce soit en national ou en local, ont juste été incroyables. **Une DRH, pourtant grassement rémunérée, qui arrive en dilettante, qui demande aux élus de lui faire remonter les éléments qu'elle va transmettre au service juridique !**

**De qui se moque t on ?**

**La FNAC est moins agile à rectifier la situation qu'à appliquer abusivement ses droits.**

**Si la mise en place du Pass vous dépasse, on s'en passe !**